CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E184250** **VALABLE JUSQU'AU** **30/09/2027**

ÉDITÉ LE 22/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2008

Raison sociale : GOCDU TMG

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 30/09/2023

Capital : 2 400

44 AVENUE JEAN JAURES
73500 MODANE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHAMBERY 510 500 705

Siret : 510 500 705 00015

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 8113280

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 173084988 S 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 173084988 S 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : 06 71 13 12 90 **Fax :**

Portable : 06 71 13 12 90

Responsabilité légale :
GOCDU SAFFETTIN GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Site Internet :

E-mail : gocdu.saffettin@neuf.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 589 184 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	4	30/03/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

22/07/2026 08:56

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.